

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
DEVELOPMENT PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

COMITÉ NATIONAL DE SÉLECTION DES COMMUNES AU GUICHET PERFORMANCE DU PNDP

RAPPORT GÉNÉRAL DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES COMMUNES



Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63

E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63

E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

SOMMAIRE

SOMMAIRE	<i>i</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>v</i>
<i>Liste des photos</i>	<i>v</i>
<i>Liste des graphiques</i>	<i>v</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>v</i>
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
INTRODUCTION	2
I. MODE OPÉRATOIRE DU GUICHET PERFORMANCE	4
1.1. Préparation à la collecte des données d'évaluation	4
1.2. Approche méthodologique et champ de l'évaluation	6
1.3. Publication des résultats	7
II. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION PROPREMENT DITE	7
2.1. Collecte des données proprement dite	7
2.2. Exploitation et Analyse des données collectées	9
III. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE	10
3.1. Présentation des résultats par Région	10
3.2. Présentation des résultats par catégorie	11
3.2.1. Évaluation et notation des communes de la catégorie III.....	11
3.2.2. Évaluation et notation des Communes de la catégorie IV.....	11
3.3. Analyse des résultats par domaine	12
3.3.1. Gestion budgétaire.....	13
3.3.2. Gouvernance/transparence.....	13
3.3.3. Appropriation de la démarche du PNDP.....	14
IV. CONSTATS, DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS	15
4.1. Constats	15
4.1.1. Constats en matière de gestion budgétaire.....	15
4.1.2. Constats en matière de gouvernance/transparence.....	15
4.1.3. Constats en matière d'appropriation de la démarche du PNDP.....	16
4.2. Difficultés rencontrées	16
4.3. Recommandations/suggestions	17
4.3.1. Recommandations des ETR.....	17
4.3.2. Recommandations du CNS.....	18

i

CONCLUSION	19
ANNEXES	I
Annexe 1 : Composition des ETR	I
Annexe 2 : Synthèse de l'évaluation des communes dans le cadre du Guichet Performance	I
Annexe 3 : Evaluation de la gestion budgétaire	II
Annexe 4 : Evaluation de la gouvernance/transparence	III
Annexe 5 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP	III
Annexe 6 : Liste des communes n'ayant pas participé à l'évaluation en vue de la sélection au Guichet Performance	V
Annexe 7 : Classement par Région et par Catégorie des Communes évaluées dans les domaines de la gestion budgétaire (D1), de la gouvernance/transparence (D2) et de l'appropriation de la démarche PNDP (D3)	V
Annexe 8 : Grille d'évaluation	V

Liste des abréviations

ACCI	Assistant au Cadre Chargé des Infrastructures
ACPTR	Assistant au Comptable Régional
BIP	Budget d'Investissement Public
CA	Compte Administratif
CAC	Centimes Additionnelles Communales
CASE	Cadre chargé des Aspects Socio-Environnementaux
CCD	Cadre Communal de Développement
CCI	Cadre chargé des Infrastructures
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CNC	Cellule Nationale de Coordination
CNOP	Comité National d'Orientation et de Pilotage
CNS	Comité National de Sélection
COGES	Comité de Gestion
COPIL	Comité de Pilotage du processus d'élaboration des PCD
CPTR	Comptable Régional
CR	Coordonnateur Régional
CRC	Cellule Régionale de Coordination
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DDR	Division du Développement Régional
DSCE	Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ETR	Equipe Technique Régionale

FEICOM	Fond spécial d'Equipeement et d'Intervention intercommunale
MINEPAT	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
PCD	Plan Communal de Développement
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PV	Procès Verbal
RRFDC	Responsable Régional de la Formation et du Développements des Capacités
RRSE	Responsable Régional de Suivi Evaluation
PROADP	Progiciel d'Aide au Développement Participatif
SDL	Service du Développement Local
TG	Trésorerie Générale
TPG	Trésorier Payeur Général

Liste des tableaux

<i>Tableau 3 : Synthèse de la participation des communes au Guichet Performance</i>	9
<i>Tableau 1 : Composition du CNS</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Tableau 2 : Numéros des décisions constatant la composition des ETR et dates de signature</i>	5
<i>Tableau 4 : Périodes de tenue des ateliers préparatoires dans les régions</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Tableau 5 : Périodes de collecte des données par région</i>	8
<i>Tableau 6 : Dates de tenue des ateliers de consolidation des données par les ETR</i>	9
<i>Tableau 7 : Liste des Communes de la catégorie III sélectionnées au Guichet Performance</i>	11
<i>Tableau 8 : Liste des Communes de la catégorie IV sélectionnées au Guichet Performance</i>	12

Liste des photos

<i>Photo 1 : ETR de l'Adamaoua avec le Gouverneur de la Région</i>	6
<i>Photo 2 : Atelier de formation des membres de l'ETR 2017 dans la région du Nord-Ouest</i>	6
<i>Photo 3 : Séance d'évaluation de l'ETR Centre</i>	10

Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : Score moyen des domaines d'évaluation par région</i>	12
---	----

Liste des annexes

<i>Annexe 1 : Composition des ETR</i>	I
<i>Annexe 2 : Synthèse de l'évaluation des communes dans le cadre du Guichet Performance</i>	I
<i>Annexe 3 : Evaluation de la gestion budgétaire</i>	II
<i>Annexe 4 : Evaluation de la gouvernance/transparence</i>	III
<i>Annexe 5 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP</i>	III
<i>Annexe 6 : Liste des communes n'ayant pas participé à l'évaluation en vue de la sélection au Guichet Performance</i>	V
<i>Annexe 7 : Classement par Région et par Catégorie des Communes évaluées dans les domaines de la gestion budgétaire (D1), de la gouvernance/transparence (D2) et de l'appropriation de la démarche PNDP (D3)</i>	V
<i>Annexe 8 : Grille d'évaluation</i>	V

v

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le PNDP est un programme multi-bailleurs permettant d'assister le gouvernement camerounais dans une optique de croissance et de création d'emplois pour un développement durable des communautés rurales. Il vise à définir et à mettre en œuvre des mécanismes pour responsabiliser les communes et leurs communautés à la base afin de les rendre actrices de leur propre développement, ceci dans le cadre du processus progressif de décentralisation.

Dans l'optique de favoriser l'appropriation des mécanismes du Programme par les communes, il a été institué à la troisième phase du PNDP, un Guichet Performance. Ce guichet instaure une compétition au sein des groupes de communes homogènes par rapport à la catégorisation des comptes administratifs. L'enjeu ici est d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels afin de donner une plus grande impulsion au développement local.

Au terme de la compétition, seront primées à hauteur de 50 millions chacune, les communes ayant le mieux satisfait les critères d'évaluation retenus dans les domaines de la gestion budgétaire, la gouvernance/transparence et l'appropriation de la démarche du PNDP. Conscient de l'enjeu du guichet performance, les critères ont été choisis de manière à :

- favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local ;
- promouvoir la culture du développement participatif à travers notamment la mise en œuvre des solutions endogènes;
- susciter des transformations sociales ;
- améliorer de la gouvernance locale ;
- encourager une gestion professionnelle et participative des communes.

Le mode opératoire pratiqué pour procéder à l'évaluation des communes au Guichet Performance a consisté en la mise en place des instances d'évaluation, la délimitation champ d'évaluation, la définition de la méthode de collecte des données d'évaluation, et l'élaboration des outils de collecte.

L'exploitation et l'analyse des données collectées par les ETR ont permis de faire une analyse par Région, par catégorie et par domaine d'évaluation. Ce qui a conduit à l'identification des points forts à encourager et des points faibles à corriger, afin que les communes deviennent plus performantes dans les domaines de l'évaluation. Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mode opératoire, des solutions ont été proposées à l'effet d'améliorer l'édition 2018 du Guichet Performance.

INTRODUCTION

La constitution du 18 janvier 1996 dispose que le Cameroun est un État unitaire décentralisé. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) prévues par cette constitution sont les communes et les régions, mais seules communes sont effectivement mises place. Pour accompagner les communes dans l’accomplissement des responsabilités induites par le transfert des compétences, plusieurs organismes ont été créés.

En 2004, le Gouvernement du Cameroun, avec l’appui des bailleurs de fonds, a mis en place le Programme National de Développement Participatif (PNDP), conçu en trois phases de quatre ans chacune. Ce Programme est un important outil de mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi (DSCE) au Cameroun, notamment dans l’axe du développement local, d’une part et la Stratégie de Développement du Secteur Rural, d’autre part.

La première phase du Programme a bénéficié, outre des financements d’origine interne (PPTE, BIP), de ceux de la Banque Mondiale, de l’AFD dans le cadre de la remise de la dette bilatérale avec la France et d’un don de la KFW. Ces financements ont contribué à la mise en œuvre de cette phase dans six régions (Adamaoua, Centre, Nord, Ouest, Sud et Extrême-Nord), les ressources KFW étant exclusivement réservées à l’Extrême-Nord. L’exécution de la deuxième phase du Programme a tenu compte des enseignements tirés de la première phase et permis la consolidation des acquis et l’expansion des activités aux quatre autres régions (Est, Littoral, Nord-Ouest et Sud-Ouest).

Le Programme a contribué, au cours de ces deux phases, à améliorer : l’offre en services socio-économiques de base vers les communautés, renforcer la décentralisation en cours et accroître l’aptitude des Collectivités Territoriales Décentralisées à assumer les missions de promotion du développement local y compris celle de planification.

La troisième phase qui a débuté en avril 2016 et qui s’achève en 2020 est une phase de consolidation des acquis dont l’objectif est de renforcer la gestion des finances publiques locales et le processus de développement participatif dans les communes pour une meilleure fourniture des infrastructures sociales et économiques durables et de qualité. Cette phase va permettre d’assurer la couverture des 360 communes et pérenniser les acquis des phases précédentes.

Ce positionnement du PNDP III requiert une forte implication des populations à la base dans l’exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l’émergence de divers mécanismes d’information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu’au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l’engagement citoyen.

La conception de ces mécanismes s’appuie sur des dynamiques internes observées dans les communes et sur lesquels le Programme voudrait ancrer leur pérennité.

Dans l'optique d'intensifier la mise en œuvre de ces mécanismes et de favoriser leur appropriation à la fin du Programme par les communes, il a été institué un guichet performance. Ce guichet instaure une compétition au sein des groupes de communes homogènes par rapport à la catégorisation des comptes administratifs. L'enjeu ici est d'amplifier la mise en valeur des processus transformationnels afin de donner une plus grande impulsion au développement local.

Au terme de la compétition, seront primées à hauteur de 50 millions chacune, les communes ayant le mieux satisfait les critères d'évaluation retenus dans les domaines de la gestion budgétaire, la gouvernance/transparence et l'appropriation de la démarche du PNDP. Conscient de l'enjeu du guichet performance, les critères ont été choisis de manière à :

- favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local ;
- promouvoir la culture du développement à travers notamment la mise en œuvre des solutions endogènes;
- susciter des transformations sociales ;
- améliorer de la gouvernance locale ;
- encourager une gestion professionnelle et participative des communes.

Ce rapport présente, dans un premier temps le mode opératoire du Guichet Performance et dans un deuxième temps les résultats obtenus avant d'évoquer les solutions proposées face aux difficultés rencontrées de sorte à mieux préparer les échéances futures.

I. MODE OPÉRATOIRE DU GUICHET PERFORMANCE

Cette section décrit le mode opératoire en vue de l'évaluation des communes à primer au Guichet performance. Ce mode opératoire comporte quatre (02) points, à savoir : la préparation à la collecte des données, l'approche méthodologique et la publication des résultats.

1.1. Préparation à la collecte des données d'évaluation

Afin de préparer la collecte des données, il a tout d'abord été procédé à la mise en place des instances de mise en œuvre du Guichet Performance. Au niveau national, le Comité National de Sélection a été créé par décision n°0763/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 06 juin 2017 et constaté par décision n°0841/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 13 juin 2017, avec pour principal mission de superviser la sélection des communes au Guichet Performance. La composition du CNS se présente comme suit :

Tableau 1 : Composition du CNS

N°	Qualité	Nom et prénoms	Administration
1	Président	Monsieur ABOUEM A TCHOYI,	Personnalité indépendante
2	Vice-Présidente	Madame NGA Marie Madeleine	PNDP
3	Membres	Monsieur BAKOA Jean Raymond	MINEPAT
4		Monsieur OWONO OWONO Etienne	MINATD
5		Madame NYISSENG Doudou Aoudou	MINFI
6		Madame SIYAM SIWE Sylvie	FEICOM
7		Monsieur ESSAMA EMBOLO	CVUC
8		Monsieur ONDOA Robert	SOCIETE CIVILE
9	Rapporteurs	Monsieur BOYOGUENO Alphonse	PNDP
10		Monsieur EMBOLO Rostand Jean	PNDP
11		Monsieur FOUELEFACK Perrier Carmelle	PNDP

Par ailleurs, dans le cadre d'une session extraordinaire du CNOP auquel il a été convié, le CNS a validé l'ensemble des documents techniques de mise en œuvre du Guichet Performance, notamment la grille d'évaluation. Elle comporte quatorze (14) critères et dix-neuf (19) sous critères notés sur cinquante (50) et répartis en trois (03) grands domaines que sont :

- la gestion budgétaire qui comporte 4 critères et 6 sous-critères;
- la gouvernance/transparence qui comporte 6 critères et 6 sous-critères ;
- l'appropriation de la démarche du PNDP qui comporte 4 critères et 7 sous-critères.

La grille d'évaluation est présentée en annexe.

Au niveau régional, les ETR dont la configuration est similaire à celle du CNS au niveau déconcentré, ont été créées par décision n°0763/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC du 06 juin 2017 et constatées par les décisions des Gouverneurs territorialement compétents. Les numéros des actes de constatation sont précisés dans le tableau 2 ci-dessous. Afin d'assurer sa principale mission de collecte des données d'évaluation, les ETR se sont réunies dans le cadre des ateliers préparatoire de deux jours. Le premier jour a été réservé à l'harmonisation de la compréhension des documents techniques du Guichet Performance par les membres des ETR.

Le second quant à lui a permis de s'accorder avec les maires sur la méthodologie de collecte des données, les critères de l'évaluation ainsi que les résultats attendus. Dans le même temps, le listing des justificatifs à produire pour chaque critère leur a été remis de même que le chronogramme de passage de l'Equipe Technique Régionale dans chaque département pour la collecte des informations. Cette deuxième journée s'achevait par l'installation officielle de l'ETR par le Gouverneur ou son Représentant.

Tableau 2 : Numéros des décisions constatant la composition des ETR et dates de signature

Région	Numéro de la décision constatant la composition de	Date de signature de la
AD	N° 013/AR/H/SDG/SG/DAESC	
CE	N°00000007/AR/J/SG/DDR	30 Juin 2017
EN	N°028/DR/SDG/B/SG/DAESC	13 juin 201
ES	N°000259/DR/K/SG/DDR	15 juin 2017
LT	N° 400/D/C/SG/DDR	14 Juin 2017
NO	N°301/AR/D/SG/DAAJ	20 Juin 2017
NW	N°347/RD/GNW/GS/ALAD/RO1	27 Juin 2017
OU	N° 0764/D/MINEPAT/PNDP/CNOP/CNC	06 Juin 2017
SU	N° 296/D/L/SG/DDR	15 juin 2017
SW	N° 00640 RD/G/GSW56/S.3	19 juin 2017

Source : Données des ETR

À la suite de ces ateliers préparatoires, le Gouverneur de chaque région a adressé une correspondance aux Préfets et à chaque maire à l'effet de les informer de la venue de l'Equipe Technique Régionale. Cette équipe s'est, selon les cas, décomposée en plusieurs entités, renforcées par des cadres du PNDP, le SDL et le Délégué Départemental MINEPAT pour couvrir les communes de chaque département de la région à l'effet d'examiner des dossiers présentés.

Photo 1 : Atelier de formation des membres de l'ETR 2017 dans la région du Nord-Ouest



Photo 2 : ETR de l'Adamaoua avec le Gouverneur de la Région



1.2. Approche méthodologique et champ de l'évaluation

En vue de la sélection des communes au Guichet Performance par Région et par catégorie, l'approche utilisée pour la collecte des données a été basée sur l'examen de sources objectivement vérifiables identifiées dans chacun des domaines de la grille d'évaluation. A chacun des sous-critères de la grille, a été affectée une note dont l'appréciation dans une commune a été rendue facile du fait de la facilité de collecte, de la vérification objective de l'information collectée, du faible coût associé à la collecte de l'information et de son lien avec les activités menées dans le cadre de la collaboration avec le Programme (composante 2). La

notation d'un sous-critère traduit l'engagement du Programme à favoriser la mise en valeur des dynamiques internes au service du développement local, à promouvoir la culture du développement, à susciter des transformations sociales, à améliorer la gouvernance locale et à encourager une gestion professionnelle et participative des communes. Les notes des sous-critères ont été agrégées pour obtenir la note du critère, qui par la suite permet de calculer le score d'un domaine d'évaluation auquel ce critère appartient.

S'agissant du champ de l'évaluation des communes en vue de l'accès au Guichet Performance pour l'année 2017, il couvre toutes les 360 communes des 10 Régions du territoire national. Dans chaque Région, les communes ont été classées selon le décret n°2815/406 du 16 septembre 2015, en catégories sur la base du compte administratif de l'exercice 2015 validé par le Préfet territorialement compétent.

1.3. Publication des résultats

Après la transmission du Procès-verbal de validation des résultats et du Rapport Général de Sélection des communes au Guichet Performance au Président du CNOP, au MINEPAT, au MINATD et à tous les Gouverneurs de Régions, le Président du CNS notifiera les communes primées par région dans chaque catégorie et adressera des correspondances aux autres Communes pour les informer des critères sur lesquels elles devront s'améliorer afin de préparer les prochaines évaluations.

II. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION PROPREMENT DITE

La mise en œuvre du mode opératoire du Guichet Performance a consisté en la collecte des données d'évaluation et l'analyse des données.

2.1. Collecte des données proprement dite

Les ETR ont effectué une descente dans toutes les communes à évaluer en vue de la tenue des séances de travail avec les exécutifs communaux ou leurs représentants. Au cours de la séance de travail dans une commune, la grille d'évaluation a été renseignée sur la base des pièces justificatives présentées par le Maire à l'ETR.

Pour ce qui est de l'examen de la conformité des informations produites sur SIM_ba et PRO_ADP, le Maire accompagné de son Cadre de Développement et de son Cadre Financier ont procédé séance tenante à la production des états sur les logiciels concernés. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, des descentes de terrain ont été effectuées pour confirmer les informations sur la fonctionnalité des ouvrages, la dynamisation des COGES et des CC.

A l'issue de la séance de travail à la commune, la grille d'évaluation a été signée par le Maire (ou son représentant dûment mandaté) et les membres de l'équipe de collecte. Le chronogramme de passage, les critères d'évaluation et le listing des documents justificatifs par critère étant connus à l'avance, il n'était pas permis aux Maires de compléter leurs dossiers une fois qu'ils avaient été entendus par l'Equipe Technique Régionale. Par conséquent, en l'absence de documents justificatifs sur un critère, la note 0 a été attribuée à ce critère. Les détails des périodes de collecte par région sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 3 : Périodes de collecte des données par région

Région	Date de début de la collecte	Date de fin de la collecte	Durée calendaire (jours)
AD	04 juillet 2017	19 juillet 2017	16
CE	17 juillet 2017	18 août 2017	31
ES	10 juillet 2017	29 juillet 2017	20
EN	10 juillet 2017	25 juillet 2017	16
LT	09 juillet 2017	07 août 2017	30
NO	06 juillet 2017	13 juillet 2017	8
NW	03 juillet 2017	22 juillet 2017	20
OU	17 juillet 2017		
SU	10 juillet 2017	04 août 2017	26
SW	04 juillet 2017	04 août 2017	32

Source : Données des ETR

Le bilan de la collecte des données d'évaluation au niveau national révèle que 354 communes sur les 360 que compte le Cameroun, ont effectivement été évaluées, soit un taux de participation à l'évaluation de 98,33%.

Parmi ces communes, 17 sont de la catégorie II, 249 de la catégorie III, 84 de la catégorie IV et 4 n'ont pas été classées du fait de l'absence du compte administratif validé de l'exercice 2015.

Le désistement de six (06) communes a été constaté dans trois Régions : 2 à l'Adamaoua, 2 au Centre et 2 au Sud. Le tableau 3 donne la synthèse de la participation des communes à l'évaluation dans le cadre du Guichet Performance.

Dans la catégorie II où 17 communes ont été évaluées, l'évaluation s'est avérée nécessaire en raison de l'introduction de la prime de la meilleure progressivité à compter de l'année 2018.

Tableau 4 : Synthèse de la participation des communes au Guichet Performance

Région	Catégorie				Nombre de communes en compétition	Nombre de communes de la région	Taux global de participation	Pourcentage des Communes de la catégorie 3 et 4
	II	III	IV	Non classé				
AD		17	2		19	21	90,48%	90,48%
CE	3	48	17		68	70	97,14%	92,86%
EN	2	39	6		47	47	100,00%	95,74%
ES	1	23	6	3	33	33	100,00%	87,88%
LT	5	21	8		34	34	100,00%	85,29%
NO	4	15	1	1	21	21	100,00%	76,19%
NW		31	3		34	34	100,00%	100,00%
OU		32	8		40	40	100,00%	100,00%
SU	1	17	9		27	29	93,10%	89,66%
SW	1	6	24		31	31	100,00%	96,77%
Total	17	249	84	4	354	360	98,33%	92,50%

Source : Données des ETR

2.2. Exploitation et Analyse des données collectées

L'exploitation des données s'est faite aux niveaux régional et national. Au niveau régional, des ateliers ont été organisés en vue de la consolidation des données. Les dates de tenue de ces ateliers sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Dates de tenue des ateliers de consolidation des données par les ETR

Région	Date de début	Date de fin	Durée calendaire (jours)
AD	21 août 2017	23 août 2017	03
CE	20 août 2017	23 août 2017	04
ES	16 août 2017	19 août 2017	04
EN			
LT	11 août 2017	15 août 2017	05
NO	21 juillet 2017	21 juillet 2017	01
NW	08 août 2017	11 août 2017	04
OU	17 août 2017	18 août 2017	02
SU	06 août 2017	10 août 2017	05
SW	08 août 2017	12 août 2017	05

À niveau national, une fois les documents régionaux d'évaluation transmis au CNS, celui-ci a procédé au dépouillement, à l'analyse et à la sélection des communes de chaque région par ordre de mérite et par catégorie, au cours d'une session de quatre jours, tenu à Akono du 03 au 07 septembre 2017. Outre le Procès-verbal de validation des résultats, un avis de publication des résultats par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, a été produit. Le CNS a recommandé que le rapport général de l'évaluation soit non seulement

transmis au MINEPAT et au Président du CNOP, mais également au MINATD et à tous les Gouverneurs de Régions.

Photo 3 : Séance d'évaluation de l'ETR Centre



III. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Cette section présente les résultats globaux obtenus et l'analyse desdits résultats par domaine d'évaluation et par région.

3.1. Présentation des résultats par Région

Les communes éligibles au Guichet Performance ont été classées par Région et par catégorie (III et IV). Dans chaque Région, la Commune ayant obtenu le score le plus élevé dans une des catégories III et IV a été sélectionnée au Guichet Performance. Ainsi, toutes Régions et toutes catégories confondues, le plus grand score obtenu est de 42/50 tandis que le plus petit score est de 0/50 pour une moyenne de 17,3/50. Ces résultats présentent d'énormes disparités d'une Région à l'autre.

Lorsqu'on s'intéresse aux performances moyennes par Région, le Nord-Ouest vient en tête avec un score moyen de 26,5/50, suivi de l'Adamaoua, du Nord, du Sud-Ouest et de l'Ouest avec respectivement 23,4/50, 21,6/50, 18,8/50 et 18,7/50 de score moyen. Les Régions du Littoral, du Centre sont les moins performantes avec respectivement 8,4/50 et 12,9/50 de score moyen. De même, la Région du Centre est celle où les scores des communes sont les plus dispersés autour du score moyen avec une étendue de 35 points et une dispersion moyenne de 7,8.

Dans l'ensemble, les communes ne se sont pas aussi dynamiques en matière de gestion budgétaire et de gouvernance/transparence qu'elles le sont dans le domaine de l'appropriation de la démarche du PNDP. Des actions allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance locale

et de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques locales telles que l'opération « ScoreCard », sont à encourager.

3.2. Présentation des résultats par catégorie

L'analyse au premier degré des résultats par catégorie révèle que dans l'ensemble, il n'y a pas de différence de comportement entre les Communes de la catégorie III et celles de la catégorie IV. Ce qui laisse présumer que la performance d'une Commune en matière de gestion budgétaire, de gouvernance et d'appropriation de la démarche du PNDP, n'est pas forcément liée à sa « puissance financière », c'est-à-dire au montant de son compte administratif. À titre d'exemple, dans les Régions du Centre et de l'Est, les meilleurs scores sont obtenus par les Communes de la catégorie IV.

3.2.1. Évaluation et notation des communes de la catégorie III

Dans la catégorie III, les Communes les plus performantes sont celles des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Adamaoua avec respectivement des scores moyens de 27/50, 26,7/50 et 23,9/50. Par contre celles des Régions du Littoral et du Centre sont les moins performantes avec respectivement des scores moyens de 09/50 et de 13,6/50.

Les Communes classées première dans la catégorie III à l'issue de l'exploitation des données d'évaluation, sont les suivantes :

Tableau 6: Liste des Communes de la catégorie III sélectionnées au Guichet Performance

Région	Commune sélectionnée	Score obtenu/50
AD	Commune de Ngaoundal	39
CE	Commune de Mfou	34
ES	Commune de Mouloundou	26
EN	Commune de Maroua 1 ^{er}	34
LT	Commune de Dibombari	26
NO	Commune de Pitoa	38
NW	Commune de Kumbo	42
OU	Commune de Fokoué	32
SU	Commune de Ngoulemakong	26
SW	Commune de Konye	34

Source : Données des ETR

3.2.2. Évaluation et notation des Communes de la catégorie IV

Dans la catégorie IV, les Communes les plus performantes sont celles des Régions du Nord et de l'Adamaoua avec respectivement des scores moyens de 26/50, 18/50. Par contre celles des Régions du Littoral et du Centre sont les moins performantes avec respectivement des scores moyens de 10,9/50 et de 07/50.

Les Communes classées premières dans la catégorie IV dans chaque Région à l'issue de l'exploitation des données d'évaluation, sont les suivantes :

Tableau7 : Liste des Communes de la catégorie IV sélectionnées au Guichet Performance

Région	Commune sélectionnée	Score obtenu/50
AD	Commune de Ngaoui	27
CE	Commune de Nguibassal	35
ES	Commune de Kentzou	29
EN	Commune de Petté	19
LT	Commune de Ngambé	16
NO	Commune de Barndaké	26
NW	Communes de Njikwa	23
OU	Commune de Batié	32
SU	Commune de Campo	17
SW	Commune d'Eyumojock	34

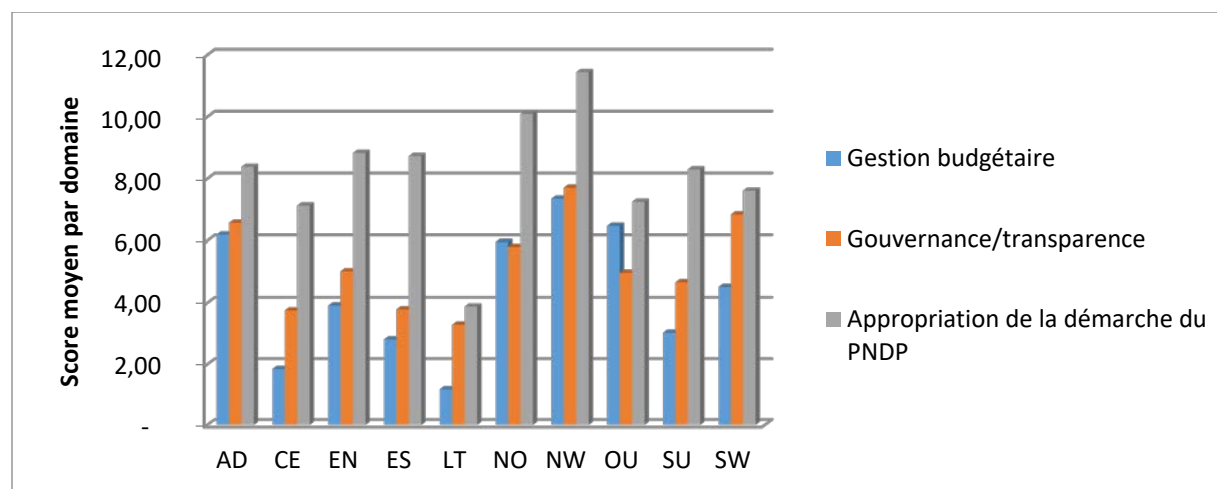
Source : Données des ETR

3.3. Analyse des résultats par domaine

L'analyse des résultats par domaine montre que globalement, les communes sont plus performantes en matière d'appropriation de la démarche du PNDP par rapport aux deux autres domaines d'évaluation. En effet, le score moyen des communes dans ce domaine est supérieur aux scores moyens des autres domaines dans toutes les Régions.

Par ailleurs, dans l'ensemble les communes du Littoral et du Centre sont les moins performantes dans tous les domaines concernés par l'évaluation. Celles des Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest devraient s'améliorer en matière de gestion budgétaire et de gouvernance/transparence.

Graphique 1 : Score moyen des domaines d'évaluation par région



Source : Données des ETR

Cette section analyse dans les détails les performances des communes par critère d'évaluation dans les domaines de la gestion budgétaire, de la gouvernance et l'appropriation de la démarche du PNDP.

3.3.1. Gestion budgétaire

L'examen des données révèle que dans l'ensemble, les communes évaluées doivent s'améliorer en matière de gestion budgétaire, notamment en termes de bonne utilisation de SIM_BA, de l'exécution du budget d'investissement de la Commune, de la mobilisation des recettes fiscales propres ou de la mobilisation des financements auprès des autres sources que le BIP ou la DGD (*Cf. annexe 3*).

En matière de bonne utilisation de SIM_BA, seules 75 communes sur les 354 évaluées, soit 21% produisent leurs comptes administratifs à partir de ce progiciel. Quant à la production du compte de gestion et de la balance des recettes, respectivement 12% (42/354) et 47% (148/354) des Communes sont capables de les produire. Cette situation est plus préoccupante dans la Région du Littoral où aucune commune ne peut produire ces comptes à l'aide de SIM_BA et dans la Région du Sud où seulement 4% (1/27) de communes peuvent produire leurs comptes administratifs sur SIM_BA. Les Communes de l'Ouest utilisent mieux le logiciel car plus de 68% (27/40) peuvent correctement l'utiliser pour produire leurs balances et certificats de recettes.

S'agissant de l'exécution du Budget d'investissement, seuls 17% (59/354) des communes ont un taux d'exécution supérieur à 70% tandis que plus de 69% (246/354) des communes n'arrivent pas à consommer 50% de leur budget d'investissement. Cette situation est plus préoccupante à l'Est où aucune commune n'a consommé plus de 70% de son budget d'investissement.

Pour ce qui est de la mobilisation des recettes fiscales propres, 54% (191/354) des communes n'arrivent pas à mobiliser 10% des recettes propres hors CAC. La situation est plus satisfaisante au Nord-Ouest où toutes les communes ont pu mobiliser plus de 10% de recettes propre hors CAC.

Enfin, 72% (257/354) des communes évaluées n'arrivent pas à mobiliser 1% des financements auprès des bailleurs autres que l'État.

3.3.2. Gouvernance/transparence

Les aspects de l'évaluation relatifs à la gouvernance et à la transparence ont porté sur la tenue des conseils municipaux dans les délais, la diffusion du budget communal et du compte administratif, le fonctionnement du Comité communal de suivi du BIP, la cohérence entre les investissements sur fonds propres de la Commune et le PCD, et le dépôt régulier des états financiers auprès des institutions habilitées (*Cf. annexe 4*).

Plus de 62% (220/354) des communes évaluées n'ont tenu aucune session du conseil municipal au cours de l'année 2016 et seulement 21% (76/354) ont tenu les deux sessions. Dans les Régions du Littoral et de l'Est, aucune commune n'a pu tenir deux sessions de conseil municipal en 2016 tandis que seulement 7% (5/68) des communes évaluées du Centre et 9% (4/47) des communes de l'Extrême-Nord ont tenu deux sessions du comité. Néanmoins, plus de 97% (30/31) des communes du Sud-Ouest ont tenu deux sessions du conseil communal.

Quant à la diffusion du budget communal et du compte administratif, peu d'outils sont utilisés. En effet, aucune commune évaluée n'a la preuve de l'utilisation de plus de 12 outils. Cependant, 9% (34/354) seulement utilisent plus de six outils.

Les comités de suivi communal du BIP sont assez régulièrement tenus. 71% (251/354) des communes ont tenu plus de trois sessions en 2016. Des efforts restent encore à fournir dans le Centre car seulement 52% (36/68) des communes ont pu tenir leurs comités de suivi du BIP.

Par contre les comités de suivi du PCD ne sont pas régulièrement tenus. Seulement 11% (39/354) des communes ont tenu plus de trois sessions tandis que 77% (272/354) n'ont tenu aucune session. La situation est plus préoccupante dans le Littoral où 97% (33/34) des communes n'ont tenu aucune session. De même, 46% (162/354) des communes n'ont pas déposé leurs états financiers dans les délais.

3.3.3. Appropriation de la démarche du PNDP

L'évaluation a porté sur la mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages, la mise en œuvre des solutions endogènes, la contractualisation des cadres communaux et la bonne utilisation du PRO_ADP par la Commune (Cf. annexe 5).

Les ouvrages financés par le PNDP sont fonctionnels à plus de 50% dans 79% (282/354) de communes évaluées. La Région du Nord est celle où dans toutes les communes, les ouvrages financés par le PNDP sont fonctionnels à plus de 50%. Par ailleurs, seulement 38% (135/354) des communes ont des GOGES fonctionnels à plus de 50%.

Le niveau de mise en œuvre des solutions endogènes dans les villages reste faible et très peu documentés par les communes. En effet, Il y a seulement 10% (34/354) des communes où les solutions endogènes sont mises en œuvre dans plus de 50% des villages. Dans 55% (194/354) des communes, moins de 5% des villages mettent en œuvre des solutions endogènes.

Par ailleurs, plus de 76% des cadres communaux (techniques et financiers) recrutés avec l'appui du PNDP sont contractualisés par le MINATD ou en cours de l'être.

Le logiciel PRO_ADP n'est pas suffisamment utilisé dans les communes malgré les formations organisées à l'intention des agents communaux sur son utilisation. Seules 44% (157/354) des communes évaluées ont pu y produire leurs états financiers et 23% (83/354) ont un PIA validé par le Préfet conforme à celui produit sur PRO_ADP.

IV. CONSTATS, DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS

La première édition de sélection des communes au Guichet Performance du PNDP a permis de relever des constats d'ordre général et de formuler des recommandations en vue de d'amélioration pour les futures éditions.

4.1. Constats

L'analyse des résultats de l'évaluation des communes a permis de faire par domaine, des constats sur lesquels les communes doivent s'améliorer.

4.1.1. Constats en matière de gestion budgétaire

Dans le domaine de la gestion budgétaire, les points sur lesquels les communes doivent accentuer leurs efforts sont :

- le faible niveau de mobilisation des ressources propres hors CAC ;
- le faible taux d'exécution budgétaire dans les communes ;
- le faible niveau de mobilisation des financements auprès d'autres bailleurs que l'État ;
- la faible utilisation de SIM_BA pour la production des états financiers par les communes.

4.1.2. Constats en matière de gouvernance/transparence

En matière de gouvernance, les efforts doivent être concentrés sur les points suivants :

- i. le non-respect des délais dans la tenue des conseils municipaux de validation des comptes administratifs ;
- ii. la faible diffusion du budget communal et du compte administratif ;
- iii. la faible utilisation du PCD comme document de base pour l'élaboration du budget d'investissements sur fonds propres par les communes ;
- iv. la non-tenue régulière des comités de suivi du PCD dans les communes ;
- v. le faible niveau de documentation et d'archivage des activités réalisées par les communes, telles que la mise en œuvre des solutions endogènes, les réunions des COGES, les réunions de suivi du BIP.

4.1.3. Constats en matière d'appropriation de la démarche du PNDP

Même si dans l'ensemble la démarche du PNDP est appropriée par la majorité des communes, les constats ci-dessous ont été relevés :

- i. le faible taux de fonctionnalité des COGES mis en place autour des ouvrages réalisés ;
- ii. la faible appropriation du Progiciel d'Appui au Développement Participatif (PROADP) par les communes.

4.2. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés auxquelles les ETR se sont heurtées au cours de la mise en œuvre des différentes séquences de l'évaluation des communes dans le cadre du Guichet Performance pour l'exercice 2017 sont :

- i. la faiblesse du niveau de classement et d'archivage des documents dans les communes qui a non seulement fortement impacté leur capacité à mettre à la disposition des ETR l'intégralité des documents justificatifs requis pour chaque critère dont elles reconnaissent pourtant parfois l'existence, mais qu'elles n'arrivaient pas à retrouver lors du passage des ETR ;
- ii. les difficultés d'accès à certaines communes du fait de l'exécution de l'évaluation en pleine saison des pluies ;
- iii. l'évaluation a été perçue comme un contrôle répressif dans certaines communes malgré l'approche pédagogique qui a été adoptée par les équipes d'évaluation ;
- iv. la non prise en compte de l'insécurité dans les critères d'évaluation. Les Maires des communes situées en zone d'insécurité ont trouvé qu'elles ne pouvaient pas être évaluées avec les mêmes critères que les autres et devraient constituer un groupe à évaluer. Les raisons évoquées étant que l'insécurité a perturbé la mobilisation des recettes propres, la proportion des financements extérieurs et les activités sur le terrain ;
- v. l'absence d'une formule de calcul uniforme avant la notation de certains sous-critères/critères ;
- vi. la présence de barrières non réglementaires pour l'accès aux CAC et les fonds du Trésor, handicape le fonctionnement harmonieux des communes.

4.3. Recommandations/suggestions

Face aux constats relevés et aux difficultés soulevées, les différents acteurs impliqués dans le processus de sélection au guichet performance ont formulé des recommandations.

4.3.1. Recommandations des ETR

- i. l'introduction d'un critère relatif à la production du compte matière au niveau du domaine Gestion budgétaire et comptable afin de parvenir à une meilleure traçabilité du patrimoine communal ainsi qu'à une plus grande redevabilité des élus locaux sur les questions liées à la gestion des immobilisations, notamment ceux mis à leur disposition par le PNDP (ordinateur complet, motos, GPS, kit solaire) ;
- ii. la refonte de l'indicateur « impression de la balance et des certificats de recettes à jour au moment de l'évaluation du critère » de la manière suivante dès 2018 : « impression de la balance, du certificat des recettes et du certificat des dépenses à jour au moment de l'évaluation du critère» et en ajoutant dans le libellé dès 2019, les 28 documents de synthèse exigés par les Trésoriers Payeurs Généraux aux Receveurs Municipaux exerçant dans les Communes ;
- iii. la refonte de l'indicateur «Dépôt dans les délais (au plus tard le 15 du mois) des certificats de recettes et de la balance des comptes des trois derniers mois à la Trésorerie Générale» de la manière suivant dès 2018 : «Dépôt dans les délais (au plus tard le 15 du mois) du certificat des recettes, du certificat des dépenses et de la balance des comptes des trois derniers mois à la Trésorerie Générale» ;
- iv. l'introduction d'un critère relatif à la réalisation et à la mise en œuvre des recommandations issues du Contrôle Citoyen de l'Action Publique au niveau du domaine Gouvernance/Transparence afin de mesurer le degré de satisfaction des populations sur la fourniture des services sociaux de base (eau, éducation, santé, services communaux) et de susciter une plus grande redevabilité des élus locaux ;
- v. l'instauration d'un mécanisme annuel de révision à la hausse des montants alloués dans le cadre de la prime de la meilleure performance et de la meilleure progressivité.
- vi. la prise en compte de l'environnement (spécificités régionales) dans la définition critères, ce qui pourrait conduire à l'introduction d'un critère sur la sécurité ;
- vii. l'introduction d'une fiche de calcul dans la grille d'évaluation ;
- viii. l'intégration des SDL et des DDMINEPAT dans l'activité de collecte doit être précédée de leur formation.

4.3.2. Recommandations du CNS

Pour les échéances futures :

- i. le CNS préconise que la catégorisation des communes se fasse sur la moyenne d'une série de trois comptes administratifs successifs au moins ;
- ii. s'appuyant sur la logique de performance, le CNS préconise la fixation au préalable d'un seuil de score minimum pour prétendre à la prime. Au cas où aucune commune d'une catégorie donnée n'obtenait ce minimum, remettre le prix à la commune arrivée deuxième de la catégorie supérieure, à condition que le score de cette dernière soit au dessus du seuil minimum requis ;
- iii. également, le CNS estime que la performance exige d'apprécier la progression du score d'une commune à partir d'un seuil. Ainsi, il suggère qu'un seuil du score obtenu en 2017 soit fixé pour qu'une commune soit éligible à la prime de la meilleure progressivité pour l'exercice 2018.
- iv. le CNS relève la nécessité de définir des règles en vue d'encadrer la modification/consolidation des grilles d'évaluation des communes dans le cadre du guichet performance, tout en rappelant que les données à inscrire dans les grilles d'évaluation doivent faire l'objet d'une vérification rigoureuse avant leur adoption.
- v. compte tenu du fait que plusieurs communes se retrouvent en catégorie II, le PNDP doit entrer en discussions avec les bailleurs à l'effet d'apprécier l'opportunité de rendre le guichet performance accessible aux communes de la catégorie II en 2018 ;
- vi. le CNS recommande la levée des barrières non réglementaires pour l'accès au CAC et fonds du Trésor, afin de favoriser le fonctionnement harmonieux des communes.

CONCLUSION

L'opération de mise en œuvre du « Guichet Performance » pour l'année 2017 a démarré par la mise en place du Comité National de Sélection et des Équipes Techniques Régionales. La collecte des données d'évaluation a été précédée des ateliers préparatoires et suivie des descentes dans toutes les communes.

A l'issue de ces descentes, les ETR se sont réunies dans le cadre d'un atelier à l'effet de consolider les données et de les transmettre avec documents justificatifs, au Comité National de Sélection. Une session de sélection des communes au Guichet performance, a été organisée par le CNS du 03 au 07 septembre 2017.

Dans son ensemble, la mise en œuvre des activités du guichet performance pour l'année 2017 a été un grand succès, vu l'adhésion de plus de 98% des communes à l'épreuve d'évaluation et des résolutions prises par les principaux acteurs communaux.

Au cours de cet exercice qui s'est voulu à la fois pédagogique et suffisamment objectif, les communes ont pu identifier leurs points d'amélioration en matière de gestion budgétaire, de gouvernance et d'appropriation de la démarche du PNDP, en vue non seulement d'une meilleure gestion communale, mais aussi afin de mieux se préparer pour les prochaines évaluations.

Face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mode opératoire, des solutions et recommandations ont été proposées à l'effet d'améliorer l'édition 2018 du Guichet Performance.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition des ETR

Région	Fonction	Nom et prénoms	Administration
AD	Chef d'Equipe	M. Cyrille Yvan ABONDO	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	Dr HAMADOU GAMBO	Société Civile
	Membres	M. AMADOU BELLO	MINEPAT
		M. Antoine Roger EBO'O NLEM	FEICOM
		M. ABBO ABOUBAKAR	CVUC
		M. Christian Elvis MESSANGA	TPG
	Rapporteurs	M. MAADJOU NANA	PNDP
		Mme NGUEPNDJOP Suzy	PNDP
CE	Chef d'Equipe	Mme TEUBOU née DONGMO Mireille	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	Mme Agnès Adélaïde METOUGOU	Société Civile
	Membres	M. AKOA Christophe	MINEPAT
		Mme MENDO ASSALE Habiba Félicie	FEICOM
		M. ZANG MBA Dieudonné	CVUC
		ESSONO LI Francis	TPG
	Rapporteurs	M. ONGON Thomas	PNDP
		Mme ACHANCHO Maureen	PNDP
EN	Chef d'Equipe	Mme HADDIJA	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	M. ADAMA Philémon	Société Civile
	Membres	M. MAROUF MOUSSA	MINEPAT
		M. ZO'O EBOGO Emmanuel	FEICOM
		M. ABBA BOUKAR	CVUC
		M. TABOULI	TPG
	Rapporteurs	M. DEGEM WEWALA Antoine	PNDP
		M. DANAH Roger	PNDP
ES	Chef d'Equipe	M. SAME DIYOUKE	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	M. BENG NTONGA Léo Paul	Société Civile
	Membres	M KINOUA André	MINEPAT
		M. TANDJA Michèl	FEICOM
		Me BEMBEL D'IPACK Crownwell Olivier	CVUC
		M. WAHOUM Jean Pierre	TPG
	Rapporteurs	Mme ASHETKUEMUN Claudine	PNDP
		M. BITE'E NTL Samuel	PNDP

Région	Fonction	Nom et prénoms	Administration
LT	Chef d'Equipe	M. Gabriel innocent DIMANI BALLA	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	Alex Gustave AZEBAZE	Société Civile
	Membres	M. Blaise Aimé ELLA	MINEPAT
		M. MOHAMAN LAMINE	FEICOM
		M. Frédéric NGUIME EKOLLO	CVUC
			TPG
	Rapporteurs		PNDP
		PNDP	
NO	Chef d'Equipe	M. TEPIN FOMEKONG Rodrigue Patrice	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	M. HAROUNA NYAKO	Société Civile
	Membres	M. ISSA Félix	MINEPAT
		M. SALMAN ABDEL AZIZ	FEICOM
		M. DEWA MOHAMAN	CVUC
		M. ASSANA	TPG
	Rapporteurs	M. OUSMAÏLA MOHAMADOU	PNDP
		M. EFEA Victor Hervé	PNDP
NW	Chef d'Equipe	M. LANYUY Harry NGWANYI	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	Mme Regina MUNDI	Société Civile
	Membres	M. ESSEKE BENDE Ivi	MINEPAT
		M. MOHTANGONGHO David	FEICOM
		M. KAN ELROY Moses	CVUC
		M. OJONG Martin	TPG
	Rapporteurs	M. NKANJO Bruno Daniel	PNDP
		M. PEGUI Yannick Félix	PNDP
OU	Chef d'Equipe	M. BELINGA IYAWA Mathieu	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	M. DJATENG Flaubert	Société Civile
	Membres	FANKAM DJOUMESSI Louis Roger Serge	MINEPAT
		M. SOUAIBOU SALI	FEICOM
		FOTSO Victor	CVUC
			TPG
	Rapporteurs		PNDP
		PNDP	
SU	Chef d'Equipe	M. NGUE NKANA Roland	Service du Gouverneur
	Chef d'Equipe Adjoint	Sa Majesté MVONDO Bruno	Société Civile
	Membres	M. EYIZO'O Ferdinand	MINEPAT
		M. FOUNGTONG NDJOCKSO Samuel	FEICOM
		M. ESSIANE André Noël	CVUC

Région	Fonction	Nom et prénoms	Administration	
		M. MBASSI François	TPG	
	Rapporteurs	M. BESSALABESSALA Florent Eudes	PNDP	
SW		M. WANDJI WANDJI Adonis	PNDP	
	Chef d'Equipe	M. NKENFACK Fabien	Service du Gouverneur	
	Chef d'Equipe Adjoint	NJOMO OMAM Esther	Société Civile	
	Membres		M. NGAIMA	MINEPAT
			M. ILOME KOMBE Augustine	FEICOM
			M. ABOKO Patrick	CVUC
			M. DONATUS NJI TABOH ACHU	TPG
	Rapporteurs		M. NKEM David ATENCHONG	PNDP
		M. Maxwell EKAME LEA	PNDP	

Annexe 2 : Synthèse de l'évaluation des communes dans le cadre du Guichet Performance

Région	Catégorie	Gestion budgétaire (D1)				Gouvernance/Transparence (D2)				Appropriation de la démarche PNDP (D3)				Score total			
		Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type
AD	III	13,0	-	6,9	4,2	14,0	3,0	7,6	2,6	13,0	5,0	9,4	2,6	39,0	13,0	23,9	6,1
	IV	10,0	2,0	6,0	4,0	6,0	2,0	4,0	2,0	11,0	6,0	8,5	2,5	27,0	10,0	18,5	8,5
Ensemble AD		13,0	-	6,8	4,2	14,0	2,0	7,3	2,8	13,0	5,0	9,3	2,6	39,0	10,0	23,4	6,6
CE	III	14,0	-	2,2	3,6	10,0	1,0	4,0	2,0	15,0	-	7,6	4,1	34,0	1,0	13,6	7,0
	IV	13,0	-	1,5	3,6	8,0	-	3,3	2,5	14,0	-	6,2	4,8	35,0	-	10,9	9,4
Ensemble CE		14,0	-	2,0	3,6	10,0	-	3,8	2,2	15,0	-	7,2	4,3	35,0	-	12,9	7,8
EN	III	10,0	-	4,2	2,7	12,0	2,0	5,2	2,2	16,0	2,0	8,9	3,6	34,0	4,0	18,2	6,7
	IV	2,0	-	1,5	0,8	6,0	2,0	4,2	1,3	14,0	6,0	9,0	2,6	19,0	9,0	14,7	3,1
Ensemble EN		10,0	-	3,8	2,7	12,0	2,0	5,0	2,2	16,0	2,0	8,9	3,5	34,0	4,0	17,8	6,4
ES	III	10,0	-	3,0	2,7	7,0	-	3,7	1,7	17,0	3,0	9,5	4,1	26,0	4,0	16,1	6,4
	IV	8,0	2,0	3,5	2,3	6,0	2,0	4,7	1,4	15,0	3,0	8,2	4,1	29,0	10,0	16,3	6,3
Ensemble ES		10,0	-	3,1	2,6	7,0	-	3,9	1,7	17,0	3,0	9,2	4,1	29,0	4,0	16,1	6,4
LT	III	7,0	-	1,0	2,2	9,0	1,0	3,0	2,0	17,0	-	5,0	4,2	26,0	1,0	9,0	6,8
	IV	1,0	-	0,3	0,4	5,0	2,0	3,6	1,0	11,0	-	3,1	3,8	16,0	2,0	7,0	4,2
Ensemble LT		7,0	-	0,8	1,9	9,0	1,0	3,1	1,8	17,0	-	4,5	4,2	26,0	1,0	8,4	6,3
NO	III	12,0	-	5,1	4,6	10,0	3,0	5,8	2,3	16,0	6,0	10,4	2,7	38,0	12,0	21,3	7,7
	IV	11,0	11,0	11,0	-	5,0	5,0	5,0	-	10,0	10,0	10,0	-	26,0	26,0	26,0	-
Ensemble NO		12,0	-	5,4	4,7	10,0	3,0	5,8	2,2	16,0	6,0	10,4	2,6	38,0	12,0	21,6	7,5
NW	III	11,0	2,0	7,5	2,1	16,0	2,0	7,9	3,2	17,0	5,0	11,9	3,4	42,0	14,0	27,3	6,6
	IV	9,0	4,0	5,7	2,4	7,0	5,0	6,0	0,8	11,0	5,0	7,0	2,8	20,0	16,0	18,7	1,9
Ensemble NW		11,0	2,0	7,4	2,2	16,0	2,0	7,7	3,1	17,0	5,0	11,4	3,6	42,0	14,0	26,5	6,8
OU	III	13,0	-	6,6	2,9	11,0	2,0	5,2	2,2	13,0	4,0	7,3	2,6	32,0	11,0	19,1	5,6
	IV	11,0	-	6,1	3,9	7,0	2,0	4,1	1,6	14,0	2,0	7,0	3,5	32,0	6,0	17,3	7,7
Ensemble OU		13,0	-	6,5	3,1	11,0	2,0	5,0	2,1	14,0	2,0	7,3	2,8	32,0	6,0	18,7	6,1
SU	III	10,0	-	3,2	3,4	9,0	-	5,2	2,2	14,0	-	9,2	3,8	26,0	4,0	17,5	6,4
	IV	6,0	-	2,0	2,1	7,0	1,0	3,2	1,7	14,0	1,0	7,3	4,2	17,0	2,0	12,6	4,2
Ensemble SU		10,0	-	2,8	3,1	9,0	-	4,5	2,2	14,0	-	8,5	4,0	26,0	2,0	15,8	6,2
SW	III	12,0	-	7,7	3,7	11,0	6,0	8,2	1,8	15,0	9,0	10,8	2,0	34,0	17,0	26,7	5,5

Région	Catégorie	Gestion budgétaire (D1)				Gouvernance/Transparence (D2)				Appropriation de la démarche PNDP (D3)				Score total			
		Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type	Max	Min	Moyenne	Ecart-type
	IV	12,0	-	3,6	3,9	8,0	4,0	6,5	1,2	15,0	-	6,8	5,1	34,0	7,0	16,8	6,4
Ensemble SW		12,0	-	4,4	4,2	11,0	4,0	6,8	1,5	15,0	-	7,6	4,9	34,0	7,0	18,8	7,4
Ensemble Régions		14,0	-	4,0	3,9	16,0	-	5,1	2,6	17,0	-	8,2	4,2	42,0	-	17,3	8,3

Source : Données des ETR

Annexe 3 : Evaluation de la gestion budgétaire

Région	Nbre communes éval	Utilisation Sim_Ba			Taux d'exécution budgétaire				Taux de mobilisation des recettes						Proportion de la contribution des partenaires dans le CA			
		CA	Cpte gestion	Blce et certifié recette	Moins de 50%]50% - 70%]]70% - 80%]	Plus de 80%	Moins de 10%]10% - 15%]]15% - 30%]]30% - 50%]]50% - 70%]	Plus de 70%	Moins de 1%]1% - 5%]]5% - 10%]	Plus de 10%
AD	19	32%	11%	58%	47%	11%	5%	37%	37%	0%	11%	26%	11%	16%	47%	11%	0%	42%
CE	69	14%	3%	22%	87%	6%	3%	4%	78%	0%	6%	3%	10%	3%	87%	0%	1%	12%
EN	47	23%	11%	70%	60%	23%	6%	11%	79%	6%	15%	0%	0%	0%	62%	4%	4%	30%
ES	33	18%	9%	55%	91%	9%	0%	0%	67%	0%	15%	15%	3%	0%	82%	3%	0%	15%
LT	34	0%	0%	0%	91%	3%	6%	0%	71%	6%	6%	9%	9%	0%	88%	3%	6%	3%
NO	21	29%	0%	71%	43%	14%	14%	29%	48%	5%	19%	0%	10%	19%	62%	10%	5%	24%
NW	34	50%	53%	88%	59%	29%	9%	3%	0%	6%	6%	35%	38%	15%	71%	24%	0%	6%
OU	40	43%	28%	68%	43%	33%	13%	13%	18%	5%	20%	40%	10%	8%	55%	18%	8%	20%
SU	27	4%	0%	22%	85%	7%	4%	4%	52%	0%	15%	11%	15%	7%	81%	0%	0%	19%
SW	31	3%	3%	35%	61%	6%	13%	19%	52%	6%	0%	13%	6%	23%	68%	6%	3%	23%
Total	355	21%	12%	47%	69%	14%	7%	10%	54%	3%	11%	14%	11%	7%	72%	7%	3%	18%

Source : Données des ETR

Annexe 4 : Evaluation de la gouvernance/transparence

Région	Nombre de sessions du conseil municipal tenues			Outils utilisés et/ou Productions réalisés au cours d'une année						Nombre de sessions du Comité communal de suivi du BIP tenues au cours de l'année (0;1;2)			% invest. Comm unaux issus du PCD	Nombre de sessions du Comité de suivi du PCD tenues au cours de l'année			Non dépôt des certificats de recettes
	0	1	2	0	[1 à 2]	[3 à 5]	[6 à 8]	[9 à 12]	Plus de 12	0	[1 à 2]	[3 à 4]	Moins de 90%	0	[1 à 2]	[3 à 4]	
AD	37%	32%	32%	0%	47%	32%	16%	5%	0%	16%	5%	79%	37%	79%	5%	16%	84%
CE	86%	7%	7%	12%	30%	46%	10%	1%	0%	28%	20%	52%	99%	68%	20%	12%	13%
EN	70%	21%	9%	21%	64%	13%	0%	0%	2%	17%	17%	66%	62%	79%	9%	13%	91%
ES	79%	21%	0%	12%	27%	61%	0%	0%	0%	21%	6%	73%	91%	88%	6%	6%	21%
LT	85%	15%	0%	9%	65%	18%	9%	0%	0%	29%	6%	65%	100%	97%	0%	3%	47%
NO	57%	29%	14%	14%	33%	48%	5%	0%	0%	5%	10%	86%	62%	71%	19%	10%	71%
NW	24%	24%	53%	3%	29%	41%	9%	18%	0%	6%	3%	91%	94%	59%	18%	24%	88%
OU	68%	20%	13%	43%	35%	13%	10%	0%	0%	8%	3%	90%	78%	60%	20%	20%	58%
SU	70%	11%	19%	15%	26%	48%	11%	0%	0%	15%	15%	70%	78%	89%	7%	4%	30%
SW	0%	3%	97%	3%	74%	19%	3%	0%	0%	26%	13%	61%	87%	94%	6%	0%	81%
Total	62%	17%	21%	14%	43%	33%	7%	2%	0%	18%	11%	71%	82%	77%	12%	11%	46%

Source : Données des ETR

Annexe 5 : Evaluation de l'appropriation de la démarche PNDP

Rég.	Fonctionnalité des ouvrages PNDP			Fonctionnalité des COGES			Mise en œuvre des solutions endogènes					Cadre de Développement			Cadre financier			Production états	Utilisation PRO_AD
	- de 25%	[25% - 50%]	[50% - 100%]	- de 25%	[25% - 50%]	[25% - 50%]	- de 5%	[5% - 15%]	[16% - 30%]	[31% - 50%]	Plus de 50%	Non cont.	En cours	Contr.	Non cont.	En cours	Contr.		
AD	0%	0%	100%	37%	16%	47%	68%	11%	5%	5%	11%	0%	0%	100%	0%	5%	95%	37%	16%
CE	19%	1%	74%	46%	3%	45%	42%	12%	12%	14%	14%	20%	41%	32%	25%	25%	43%	33%	14%
EN	11%	0%	89%	57%	4%	38%	62%	17%	6%	6%	9%	6%	11%	83%	9%	9%	83%	43%	28%
ES	6%	3%	91%	39%	12%	48%	30%	15%	18%	27%	9%	33%	24%	42%	24%	24%	52%	33%	36%
LT	47%	6%	47%	74%	12%	15%	97%	0%	0%	0%	3%	59%	6%	35%	50%	9%	41%	15%	12%
NO	0%	0%	100%	14%	10%	76%	67%	10%	5%	0%	19%	14%	38%	48%	24%	19%	57%	76%	29%
NW	9%	9%	82%	41%	29%	29%	0%	41%	26%	21%	12%	12%	0%	88%	3%	0%	97%	62%	56%

Rég.	Fonctionnalité des ouvrages PNDP			Fonctionnalité des COGES			Mise en œuvre des solutions endogènes					Cadre de Développement			Cadre financier			Production états	Utilisation PRO_AD
	- de 25%	[25% - 50%]]50% - 100%]	- de 25%	[25% - 50%]	[25% - 50%]	- de 5%	[5% - 15%]	[16% - 30%]	[31% - 50%]	Plus de 50%	Non cont.	En cours	Contr.	Non cont.	En cours	Contr.		
OU	5%	13%	83%	73%	15%	13%	75%	10%	13%	0%	3%	20%	8%	73%	13%	5%	83%	40%	10%
SU	22%	7%	70%	33%	11%	56%	56%	11%	7%	15%	11%	26%	37%	37%	37%	19%	44%	67%	11%
SW	23%	3%	74%	55%	13%	32%	74%	10%	10%	0%	6%	35%	10%	55%	42%	10%	48%	65%	29%
Ensemble	15%	4%	79%	50%	11%	38%	55%	14%	14%	10%	10%	23%	19%	57%	23%	13%	63%	44%	23%

Source : Données ETR

Annexe 6 : Liste des communes n’ayant pas participé à l’évaluation en vue de la sélection au Guichet Performance

Région	Communes	Nombre
AD	Kontcha	2
	Ngaoundéré 1 ^{er}	
CE	Yaoundé 4	2
	Yaoundé 6	
SU	Akom II	2
	Ebolowa 2 ^{ème}	
Total		6

Source : Données des ETR

Annexe 7 : Classement par Région et par Catégorie des Communes évaluées dans les domaines de la gestion budgétaire (D1), de la gouvernance/transparence (D2) et de l’appropriation de la démarche PNDP (D3)

Annexe 8 : Grille d’évaluation

IDENTIFICATION	
1	REGION
2	DEPARTEMENT
3	COMMUNE
4	CATEGORIE (CA 2015)

I- DOMAINE 1: GESTION BUDGETAIRE (16 points)

- **Critère 1: Bonne Utilisation de SIM_ba par la commune dans la gestion comptable et budgétaire (04 points)**

Production du Compte Administratif à partir de SIM_ba	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Conformité entre le Compte Administratif produit séance tenante sur SIM_ba et celui transmis au Préfet pour validation.
Note attribuée			

Production du Compte de Gestion à partir de SIM_ba	Oui	Non	Source de vérification

Barème de points	1	0	Conformité entre le Compte de Gestion produit séance tenante sur SIM_ba et celui transmis à la Chambre des comptes.
Note attribuée			

Impression de la balance et des certificats de recette sur SIM_ba à jour au moment de l'évaluation du critère	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Etats financiers produits séance tenante Présenter la dernière balance mensuelle sur SIM_ba et vérifier sa conformité avec celle qui a été déposée à la trésorerie générale. Il en est de même des certificats des recettes
Note attribuée			

➤ **Critère 2 : Exécution du budget d'investissement de la commune (y compris le BIP) (04 points)**

Taux d'exécution budgétaire	Moins de 50%]50%-70%]]70%-80%]	+ 80%	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	4	Compte administratif (Année N-1) adopté par le Conseil Municipal et transmis à la Préfecture pour approbation. ➤
Note attribuée					

➤ **Critère 3 : Mobilisation des recettes fiscales propres de la commune (05 points)**

Taux de mobilisation des recettes propres hors CAC	Moins de 10%	[10% - 15%]]15%-30%]]30%-50%]]50%-70%]	+ 70%	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	5	Compte Administratif (Année N-1) ➤ Considérer le Compte Administratif adopté par le conseil municipal et transmis à

							la préfecture pour approbation ; ➤ Considérer le produit des taxes communales (7.13) et les recettes issues des loyers communaux (7.20) et les recettes fiscales hors CAC.
Note attribuée							

- **Critère 4 : Mobilisation des financements auprès des autres sources autres que le BIP ou la DGD (03 points)**

Proportion du montant des financements des partenaires identifiés sur le Compte Administratif de la Commune.	Moins de 1%]1%-5%]]5%-10%]	+ 10%	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	Compte administratif (Année 2016) adopté par le Conseil Municipal et transmis à la Préfecture pour approbation.
Note attribuée					

II- DOMAINE 2: GOUVERNANCE/TRANSPARENCE (17 points)

- **Critère 1 Tenue des conseils municipaux dans les délais réglementaires (03 points)**

Nombre de sessions tenues dans l'année dans les délais réglementaires	Aucun	1	2	Source de vérification
Barème de points	0	1	3	PV des sessions (année 2016)
Note attribuée				

- **Critère 2 Diffusion du budget communal et du compte administratif auprès des populations (05 points)**

Outils utilisés et/ou Productions réalisés au cours d'une année	Aucun outil utilisé	[1 à 2] outils utilisés	[3 à 5] outils utilisés	[6 à 8] outils utilisés	[9 à 12] outils utilisés	+ de 12 outils utilisés	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	5	Description des outils de diffusion Visite de terrain Bulletin trimestriel d'information de la commune
Note attribuée							

➤ **Critère 3 Fonctionnement du Comité Communal de Suivi du BIP (02 points)**

Nombre de sessions tenues au cours de l'année	Session non tenue	[1 à 2]	[3 à 4]	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	Décision mettant sur pied le Comité, Liste de présence, PV des séances (année N-1)
Note attribuée				

➤ **Critère 4 Cohérence entre les Investissements financés sur fonds propres par la commune et le PCD (02 points)**

Proportion du montant des investissements communaux réalisés sur ressources propres l'année antérieure qui sont issus du PCD (%)	Moins de 90%	Au moins 90%	Source de vérification
Barème de points	0	2	Conformité entre le listing des projets financés sous fonds propres communaux extraits du Compte Administratif et la délibération du Conseil Municipal validant le PIA signée par le Préfet
Note attribuée			

➤ **Critère 5 Fonctionnement du Comité de Suivi du PCD (02 points)**

Nombre de sessions tenues au cours de l'année	Session non tenue	[1 à 2]	[3 à 4]	Source de vérification
---	-------------------	---------	---------	------------------------

Barème de points	0	1	2	Décision mettant sur pied le Comité, Liste de présence, PV des séances (année N-1)
Note attribuée				

➤ **Critère 6 Dépôt régulier des états financiers de la commune auprès des Institutions habilitées (Trésor, Chambre des comptes) (03 points)**

Dépôt dans les délais (au plus tard le 15 du mois) des certificats de recettes et de la balance des comptes des trois derniers mois à la Trésorerie Générale	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	1	0	Attestations de dépôt ou décharges signées par la Trésorerie Générale
Note attribuée			

Dépôt du Compte de Gestion de l'année antérieure (pièces et chiffres) à la Chambre des Comptes	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Attestations de dépôt signées par la Chambre des Comptes
Note attribuée			

III- DOMAINE 3: APPROPRIATION DE LA DEMARCHE DU PNDP (17 points)

➤ **Critère 1 Mise en place d'un mécanisme fonctionnel d'entretien et de pérennisation des ouvrages dans la commune (04 points)**

Taux de fonctionnalité des ouvrages financés par le PNDP dans la commune	Moins 25%	[25% à 50%]]50% à 100%]	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	Visites de terrains, Bases de données de suivi des MP de la CRC, Registre de suivi des ouvrages du CCD

Note attribuée	
-----------------------	--

Taux de fonctionnalité des Comités de Gestion (COGES)	Moins 25%	[25% à 50%]]50% à 100%]	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	PV de réunion des COGES, Cahier de cotisation, Gestion règlementée de l'ouvrage, Bases de données de suivi des COGES de la CRC, Registre de suivi des ouvrages du CCD
Note attribuée				

➤ **Critère 2 Mise en œuvre des solutions endogènes dans les villages (04 points)**

Proportion de villages ayant mis en œuvre des solutions endogènes identifiées	Moins de 5%	[5% -15%]	[16%-30%]	[31%-50%]	+ 50% des villages de la Commune	Source de vérification
Barème de points	0	1	2	3	4	Visites de terrain, Rapport d'activités des CC, Base de données de suivi des CC de la CRC, Registre de suivi des CC du CCD
Note attribuée						

➤ **Critère 3 Contractualisation des Cadres Communaux recrutés avec l'appui du PNDP (04 points)**

Cadre de Développement recruté avec l'appui du PNDP contractualisé ou en cours de contractualisation par le MINATD	Contractualisé	En cours	Non contractualisé	Source de vérification
Barème de points	2	1	0	Contrat définitif signé par le MINATD ou preuve de la transmission du dossier par la commune à la Préfecture.

Note attribuée			

Cadre Financier recruté avec l'appui du PNDP contractualisé ou en cours de contractualisation par le MINATD	Contractualisé	En cours	Non contractualisé	Source de vérification
Barème de points	2	1	0	Contrat définitif signé par le MINATD ou preuve de la transmission du dossier par la commune à la Préfecture.
Note attribuée				

➤ **Critère 4 Bonne utilisation de PRO_ADP par la commune (05 points)**

Production des états à jour sur les interfaces Généralités, Institution Communale, Mise en œuvre du PCD, Services de Base et Ressources Naturelles	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	3	0	Fiche de collecte des données du trimestre précédent signées par le SG et le CCD, Logiciel PRO_ADP, BIP, etc.
Note attribuée			

Conformité entre la délibération du Conseil Municipal signée par le Préfet validant le PIA et le PIA produit sur PRO_ADP	Oui	Non	Source de vérification
Barème de points	2	0	Budget communal et annexes, Fiche de collecte des données du trimestre précédent, Logiciel PROADP Délibération validant le CDMT et le PIA, etc.
Note attribuée			

SCORE GLOBAL ATTRIBUE

_____ /50

Fait à _____, le _____

Ont signés

NB : chaque membre de l'équipe de collecte des données doit signer. Le Maire ou son Représentant signe pour le compte de la Commune.